



## Conditions Générales de Vente Abonnement aux services de La Boîte à Indés

### Préambule

L'un des objectifs de la Boîte à Indés est de soutenir le développement des entrepreneurs indépendants.

Pour ce faire, elle a développé une offre dédiée aux entrepreneurs. Afin de leur permettre de bénéficier d'un ensemble de services comprenant des permanences d'experts, du coaching, des ateliers, des tarifs négociés avec ses partenaires, des événements réseau et tous services concourant au développement d'une activité indépendante.

**#1** Les présentes conditions générales s'appliquent à la souscription d'un abonnement à une offre de service de La Boîte à Indés, désignée ci-après « La Boîte à Indés »

**#2** Dans le présent document, on entend par :

- Membre : toute personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement en application des présentes conditions générales,
- Adhésion : toute commande portant sur une année renouvelable par tacite reconduction des services de La Boîte à Indés,
- Offre de service / services : tout ensemble de prestations faisant l'objet d'une adhésion,

**#3** Toute adhésion emporte de plein droit adhésion et acceptation des présentes conditions générales de vente (et le cas échéant des conditions spécifiques propres à chaque offre de service / services) qui prévalent sur tout document émanant du Membre, quelle qu'en soit la nature et le moment d'émission, sauf convention expresse convenue d'un commun accord avec La Boîte à Indés.

Il est précisé que les conditions générales pourront être modifiées unilatéralement par La Boîte à Indés. En cas de modifications des conditions générales de vente, celles qui sont applicables à la commande sont celles qui étaient en ligne et acceptées au jour de l'adhésion.

**#4** L'adhésion permettra à l'entrepreneur de rompre son isolement, de partager ses premières expériences et ses interrogations avec d'autres entrepreneurs, de trouver des réponses concrètes à ses questions, de développer ses connaissances sur différentes thématiques ainsi que son réseau en rencontrant les membres de La Boîte à Indés.

L'adhésion comprend l'ensemble des prestations suivantes :

- des soirées mensuelles de 2 à 4 heures animées par un expert sélectionné.

Les séances sont construites sur la base des questionnements exprimés par les participants et sur les échanges entre entrepreneurs. Chacun avec son expérience contribue à apporter un élément de réponse, le complément technique étant apporté par l'animateur, garant de l'information transmise.

Exemples de thèmes traités, en fonction des besoins des entreprises :

- Stratégie d'entreprise
- Développement commercial : plan d'action commercial, cibles clients, prospection, argumentation, conclusion de la vente
- Analyse financière

- Tableaux de bord
- Stratégie marketing
- Ressources humaines : quand recruter ? Quel profil ? quel coût ? les aides ?
- Communication : site internet, réseaux sociaux, savoir se présenter

■ en complément de cette prestation l'animateur pourra, en fonction des besoins exprimés par l'entreprise ou qu'il percevra, proposer un accompagnement ou une formation dispensée par la Boîte à Indés et mettre en lien l'entreprise avec un interlocuteur dédié.

■ Des événements pour réseauter et échanger dans le but de créer du lien et de trouver des contacts sur un territoire. La Boîte à Indés, en position de facilitateur dans les échanges pourra proposer un accompagnement aux adhérents qui voudront s'organiser pour mieux travailler ensemble, et fournir des réponses conjointes dans le cadre de missions importantes auxquelles ils n'auraient pas pu répondre seuls.

■ Des permanences effectuées par les partenaires de la Boîte à Indés, dans le but de trouver des réponses rapides aux problématiques du quotidien. Les experts se sont engagés auprès de la Boîte à Indés à répondre sur tous les sujets de premier niveau ne nécessitant pas d'étude complexe du dossier. Dans le cas où le sujet abordé mériterait une étude approfondie, l'expert s'engage à proposer un RDV dans les délais les plus courts possibles et à fournir un conseil de qualité. Les tarifs appliqués dans ce cas, ne sont plus du ressort de la Boîte à Indés et devront être devisés par l'expert à l'entrepreneur.

■ Un rendez-vous de diagnostic / conseil pour répondre aux premières problématiques de chaque entrepreneur et lui fournir un plan d'action, un effet miroir, une liste d'interlocuteurs spécialisés...

■ Des permanences effectuées par l'équipe de la Boîte à Indés, dans le but de trouver des réponses rapides aux problématiques du quotidien. L'équipe de la Boîte à Indés s'engage à répondre sur les sujets de premier niveau ne nécessitant pas d'étude complexe du dossier. Dans le cas où le sujet abordé mériterait une étude approfondie, la Boîte à Indés s'engage à proposer un RDV dans les délais les plus courts possibles et à fournir un conseil de qualité. Les tarifs appliqués dans ce cas, sont ceux de l'offre « à la carte ».

■ Des réductions sur les achats du quotidien pour permettre aux entrepreneurs de bénéficier des meilleurs tarifs négociés auprès des partenaires de la Boîte à Indés, sur : la téléphonie, les assurances, les offres bancaires, les fournitures, l'informatique... et notamment l'accès à la plateforme Bonus by Qantis

■ Un accès à la plateforme digitale et aux services digitaux de la Boîte à Indés afin de trouver en peu de temps toutes les informations au sujet des partenaires, des adhérents, des événements...

■ Un accès au répertoire de la Boîte à Indés pour continuer à développer son réseau même en dehors des événements organisés.

**#5** L'adhésion est conclue en considération des besoins individuels de chaque membre qui s'oblige envers la Boîte à Indés, au respect des engagements suivants :

Les membres entretiendront avec La Boîte à Indés des relations suivies et sérieuses, ils feront preuve de la meilleure volonté, d'assiduité et d'une parfaite bonne foi tout au long de la durée d'adhésion.

Les membres déclarent, qu'ils ne font l'objet d'aucune mesure d'interdiction de gérer ou de diriger une entreprise, ou d'interdiction bancaire, qu'ils mettent tout en œuvre pour être à jour de l'ensemble de leurs obligations fiscales et sociales et ne faire l'objet d'aucune mesure de poursuite ou de contrainte de la part des différentes administrations fiscales et sociales, que rien dans leur situation personnelle ou dans leur capacité juridique n'est susceptible de restreindre ou de compromettre leur pouvoir de contracter ou encore d'exercer le métier ou la profession envisagée.

**#6** Les prestations décrites à l'article 4 des présentes conditions générales de vente ont une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par tous moyens écrits (mail, courrier...) trois (3) mois avant la date de renouvellement.

**#7** Le rôle de La Boîte à Indés se limite à une fonction d'appui, d'assistance et d'intervention pour l'accompagnement des membres par la fourniture d'informations qualifiées et ce au titre d'une obligation de moyen, et par la mise en relation avec d'autres entrepreneurs.

La responsabilité de La Boîte à Indés ne saurait en aucun cas être engagée de manière directe ou indirecte en raison des choix et décisions que l'entreprise sera amenée à prendre. Il s'ensuit que la responsabilité de La Boîte à Indés ne saurait être engagée en cas de défaillance des membres ou de difficultés, de quelque nature que ce soit, auxquelles ils pourraient être confrontés. Il en est de même au titre des mises en relation dont les membres auraient bénéficié au titre de leur adhésion. À ce titre, La Boîte à Indés ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des prestations des professionnels extérieurs à La Boîte à Indés.

En leur qualité de chef d'entreprise, les membres restent libres d'effectuer les choix techniques, commerciaux, comptables, juridiques, financiers, fiscaux, ou stratégiques qu'ils considèrent les mieux adaptés à leur situation. Ils en assumeront seuls la responsabilité ainsi que les conséquences qui en découleront pour leur activité et, le cas échéant, vis-à-vis des tiers.

**#8** La Boîte à Indés s'engage au respect de la plus stricte confidentialité des informations qu'elle possède et ne pourra en aucun cas divulguer des informations sur ses membres en dehors de La Boîte à Indés et des partenaires sollicités par accord exprès de chaque membre.

Sous réserve de l'accord de chaque membre, La Boîte à Indés pourra diffuser toute information non confidentielle relative au projet ou à l'entreprise (ou à la dénomination et/ou aux marques et signes distinctifs de l'entreprise) pour tout besoin de communication, lié à la promotion de l'entrepreneuriat et/ou de la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement personnalisé, ou dans l'intérêt de l'entreprise. Les supports de cette promotion seront au choix de La Boîte à Indés (Presse, médias, salons, etc.).

Les membres tiendront strictement confidentiels les informations, renseignements, documents, logiciels, marques et autres, qui lui seront remis ou mis à disposition par La Boîte à Indés en vertu des présentes. Les membres ne les utiliseront que dans la stricte mesure nécessaire à la réalisation de son action ; les membres devront veiller au respect de cette obligation de confidentialité par leurs propres salariés et préposés. L'ensemble des informations, renseignements, documents, logiciels, marques et autres outils communiqués par La Boîte à Indés resteront son entière propriété.

Les membres s'engagent à ne divulguer aucune information sur aucun des autres membres sans l'accord exprès de ceux-ci.

**#9** L'accompagnement est proposé par La Boîte à Indés au prix convenu de 35€ HT/ mois, soit 420 € HT/an. L'adhésion pourra être réglée en une fois pour l'ensemble de l'année suivant les modalités de paiement convenues entre les parties, ou par prélèvement mensuel effectué par mandat SEPA ou CB.

Le membre, s'il le souhaite, pourra également souscrire une (des) adhésion(s) supplémentaire(s) pour tout ou partie de son équipe (associés, salariés, stagiaires...). Le coût de la cotisation sera facturé en conséquence à raison d'une adhésion par personne supplémentaire. Chaque adhésion est strictement personnelle.

**#10** La Boîte à Indés mettra en œuvre au profit de ses membres les moyens décrits aux présentes en fonction des demandes exprimées par ceux-ci, et sous réserve des contraintes liées au fonctionnement des services de la Boîte à Indés, étant ici précisé qu'il s'agit de la seule mise en œuvre de moyens matériels et humains, et en aucun cas de l'obtention de résultats.

**#11** Si La Boîte à Indés considère qu'un membre ne se conforme pas à ses obligations ou à une quelconque clause, charge, condition et/ou déclaration convenue aux présentes ou en cas d'inexactitude de l'une des déclarations contenues dans le présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit, si bon semble à la Boîte à Indés, à l'expiration d'un délai de 8 (huit) jours à compter de la réception d'une mise en demeure non suivie d'effet, contenant mention de la volonté de se prévaloir de la présente clause, adressée au siège social dudit membre, par simple lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

À ce titre, le membre ne pourra prétendre à aucune indemnisation, ni remboursement de la prestation.

**#12** L'adhésion pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties avant terme, par écrit, moyennant un délai de 8 jours de préavis à compter de la réception du courrier recommandé en cas de :

- cessation d'activité
- procédure collective, dissolution amiable ou judiciaire de l'entreprise radiation,...
- de mise en sommeil non suivie d'une réorientation de l'entreprise ;
- de mésentente entre associés engendrant un blocage dans le fonctionnement de l'entreprise ;
- de difficultés financières avérées ou constatées par l'entreprise ou le conseiller dédié ;
- d'un commun accord avec le conseiller dédié ;
- et plus généralement, s'il apparaît que l'entreprise n'est pas en mesure de poursuivre l'exécution du présent contrat.

Les hypothèses susvisées entraîneront la suspension sans pénalité des prestations non réalisées.

En cas de force majeure et notamment de maladie ou d'accident engendrant une incapacité totale ou partielle d'exercice, le contrat sera résilié de plein droit dans les mêmes conditions.

**#13** Pour l'exécution du contrat et ses suites, ainsi que pour toutes correspondances y afférentes, La Boîte à Indés fait éléction de domicile à son siège.

**#14** D'un commun accord, les parties s'engagent à négocier de bonne foi en vue de parvenir à une transaction. En cas d'échec ou d'absence de transaction à l'issue d'un délai de 1 mois, les parties s'en remettront aux tribunaux compétents du ressort de Lyon.